

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

Objet : Délégation de pouvoir

à la présidente en matière

DÉPARTEMENT

DES

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

ÉPU PUBLIÉ LE FRANÇAISE

Berger Levrault

RÉPU Liberté -

ID: 013-200035087-20240620-DEL2024_103-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD. Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.

PRÉSENTS:

D'ARLES

DEL2024_103

d'assurances

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN **Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-

Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI. Pour la commune d'Eyragues: M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER. Pour la commune de Graveson: M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET *(donne pouvoir à Edith BIANCONE)* ; M. Michel BLANC *(donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER).*

Châteaurenard: Mme Solange PONCHON (donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI), M. Pierre-Hubert MARTIN (donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL), M. Cyril AMIEL (donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET), Mme Annie SALZE (donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (donne pouvoir à M. Serge PORTAL).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (donne pouvoir à M. Michel GAVANON).

Pour la commune de Graveson : M. Jean-Marc DI FELICE (donne son pouvoir à M. Michel PECOUT).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (donne son pouvoir à Eric LECOFFRE).

Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD).

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN (donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU).

Pour la commune de Plan d'Orgon: M. Jean-Louis LEPIAN (donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERT-VALLET). **Pour la commune de Rognonas**: M. Yves PICARDA (donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES), Mme Cécile MONDET (donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD).

EXCUSÉ

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Mme la Présidente expose qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente a reçu délégation en matière d'assurances afin de régler les dommages des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté d'agglomération dans la limite de la franchise prévue au contrat.

Pour une plus grande souplesse de gestion et afin d'optimiser le taux de sinistralité des contrats, il est proposé d'étendre cette délégation aux sinistres relevant des dommages aux biens et responsabilité civile et d'en fixer la limite à 4 000 € HT pour les conséquences des dommages.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



Il convient que le conseil se prononce sur cette délégation de pouvoir à la présidente.

ID: 013-200035087-20240620-DEL2024_103-DE

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération 162/2020 accordant délégation de pouvoir à la Présidente notamment en matière d'assurances,

AFIN d'optimiser le taux de sinistralité des contrats,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE d'étendre la délégation de pouvoir accordée à Mme la Présidente en matière d'assurances pour régler les dommages des accidents aux sinistres, outre ceux relevant de l'assurance flotte auto, à ceux relevant des contrats dommages et biens et responsabilité civile, dans la limite de 4 000 € HT pour les conséquences des dommages de ces sinistres.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice: 42
Votants: 41
Votes pour: 41
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente

Corinne CHABAUD

rovence agglomération